



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service eau et risques
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques
Affaire suivie par : Muriel CREMONA
Tél : 04 68 38 10 76
Mél : muriel.cremona@pyrenees-orientales.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Perpignan, le 10 novembre 2023

Madame la Gérante,

J'accuse réception de votre demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une éventuelle évaluation environnementale au titre de la loi n°2018-727 du 10 août 2018 (Loi ESSOC) relatif au projet d'augmentation de la puissance de la centrale hydroélectrique du saut de Carol sur la commune de Latour-de-Carol.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier complet au guichet unique : 31 octobre 2023
- numéro d'enregistrement au guichet unique : **66-2023-00153**

L'autorité compétente dispose d'un délai de 35 jours pour prendre sa décision, à compter de la réception du formulaire complet.

En l'absence de réponse dans le délai de 35 jours, naît une décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact.

Mon service se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Gérante, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef du Service de l'Eau
et des Risques,**



Vincent DARMUZEY

SARL OLYMPE ENRGIE
Madame la Gérante
lieu-dit « Le Castelet »
31280 DREMIL-LAFAGE